



DOSSIER D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE VAUX 2024/2025

Contact périscolaire :

Mail : garderie.mairievaux@orange.fr

Contact mairie :

Tel : 03.87.60.08.56

Mail : mairievaux57@orange.fr

Site : <https://www.mairievaux57.fr/>

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Liste des pièces à fournir :

- Le dossier d'inscription (pages 7 à 12 de ce dossier)
- La fiche sanitaire remplie et signée.
- Les pages du carnet de santé avec l'identité des enfants et les vaccinations obligatoires à jour

NB : à transmettre même si l'enfant était déjà inscrit l'an passé.

- Une copie de l'avis d'impôt ou de l'avis de situation déclarative à l'impôt de l'année 2023 (à défaut, application du tarif 3).
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile.

**Le dossier complet est à retourner
avant le VENDREDI 26 JUILLET 2024 :**

- À la Mairie de Vaux (permanence ou boîte aux lettres)
- En l'envoyant par mail à garderie.mairievaux@orange.fr

FONCTIONNEMENT

ADRESSE :

Petite salle des fêtes, rue du Grand Chaté 57130 VAUX (*parking gratuit à proximité*)

HORAIRES :

7h30-8h15^{*} :

Accueil des enfants, jeux libres et conduite à l'école.

* l'accueil du matin sera assuré sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants

11h45-13h30 :

Prise en charge des enfants à la sortie des classes, repas, jeux libres et conduite à l'école.

16h00-18h15 :

Prise en charge des enfants à la sortie des classes, *goûter (à fournir par les familles)*, devoirs (*les mardis et jeudis*), activité (*voir planning*).

MATÉRIEL A FOURNIR :

- Une brosse à dent avec dentifrice et **trousse de toilette**
- Des chaussons
- Une gourde et un goûter (pour les enfants présents le soir)

Pour des raisons de sécurité, lorsque vous allez récupérer vos enfants, merci de bien vouloir indiquer votre présence à l'aide de la sonnette prévue à cet effet et de patienter à l'extérieur du bâtiment.

TARIFICATION

* ATTENTION : matins sous réserve d'inscriptions suffisantes

Tarif 1 Quotient familial mensuel inférieur ou égal à 900 €

Matin * 2,75 €

Midi 7,50 €

Soir 4,35 €

Tarif 2 Quotient familial mensuel de 901 à 1300 €

Matin * 3,15 €

Midi 8,80 €

Soir 5,10 €

Tarif 3 Quotient familial mensuel > à 1300 €

Matin * 3,35 €

Midi 9,50 €

Soir 5,45 €

Fréquentation exceptionnelle :

Pas d'application de tarifs différenciés selon le QF

Matin * 3,40 €

Midi 10,90 €

Soir 5,50 €

Pénalité : 5 €

Appliquée par prestation, au-delà de 2 dépassements de l'horaire maximal de départ par période de facturation.

N.B.:

- 1) Le quotient familial (QF) se calcule en divisant le revenu brut global par le nombre de parts, puis par 12 pour obtenir le montant mensuel.
- 2) A défaut de présentation de l'avis d'impôt ou de l'avis de situation déclarative à l'impôt de l'année 2024, le tarif 3 sera appliqué.

PLANNING ACTIVITÉS 2024 - 2025

HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
11h45-13h30	Accueil du midi avec repas	Accueil du midi avec repas	Accueil du midi avec repas	Accueil du midi avec repas
16h-16h30	Pause Goûter <i>(apporté par les enfants)</i>	Pause Goûter <i>(apporté par les enfants)</i>	Pause Goûter <i>(apporté par les enfants)</i>	Pause Goûter <i>(apporté par les enfants)</i>
16h30-17h00	Devoirs Surveillés	Atelier nature / Art plastique <i>1 semaine sur 2</i>	Devoirs Surveillés	Sport / Jeux de coopération <i>1 semaine sur 2</i>
17h-18h00	Jeux de Société		Relaxation	

- Pas de devoirs surveillés le Mardi et Vendredi, les enfants ayant la possibilité de faire leurs devoirs le lendemain à leur domicile, laissant la plage horaire libre pour 1 heure d'activité ; Atelier Nature ou Art Plastique le Mardi et Sport ou Jeux de Coopération le Vendredi.

REGLEMENT INTERIEUR

L'accueil est réservé aux enfants scolarisés dans les écoles de Vaux :

- L'école élémentaire « Les Vignes »
- L'école maternelle « Les Tilleuls »

L'inscription de l'enfant par les parents implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation à faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.

➤ **Matériel à fournir au périscolaire lors de la rentrée :**

- Une trousse hermétique en plastique contenant une brosse à dents et du dentifrice.
- Des chaussons (qui resteront à la garderie).
- Pour les petits de maternelle, un change complet (qui restera à la garderie) en cas de problème.
- Pour ceux qui viennent au périscolaire le soir, une gourde et leur goûter.

Ces affaires personnelles doivent être marquées au nom de l'enfant.

➤ **Horaires :**

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi, un accueil des enfants est organisé, dans la salle des fêtes du bas, côté Rez-de-jardin.

. 7h30-8h15 : accueil des enfants et conduite à l'école.

. 11h45-13h30 : prise en charge des enfants à la sortie des classes, repas et conduite à l'école.

. 16h00-18h15 : prise en charge des enfants à la sortie des classes - le goûter est à fournir par les familles.

N.B : Si l'enfant participe à l'APC, l'enfant pourra être pris en charge. Cependant il n'y a pas de tarif spécial appliqué.

➤ **Modalités de départ des enfants le soir :**

Vous devez venir chercher vos enfants entre 17h30 et 18h15 maximum.

Les parents ou les personnes autorisées veilleront à confier et à prendre l'enfant aux heures et lieux prévus à l'inscription.

Toute personne autre que les parents doit être signalées dans la feuille d'autorisation remplie et signée par les parents. Les personnes non connues veilleront à disposer de leur carte d'identité.

Seuls les enfants âgés de plus de 7 ans pourront rentrer seuls, sur autorisation écrite des responsables légaux.

L'heure maximale de départ (18h15) est doit être respectée. Une pénalité de 5 € est prévue et sera appliquée systématiquement au-delà de 2 dépassements par période de facturation, pour tout départ de l'enfant après 18h15.

➤ **Absences et modifications de fréquentations :**

Les absences devront être signalées au plus tôt par email : garderie.mairievaux57@orange.fr

Les modifications pour de longues durées (congés maternité, arrêt d'activité, ...) ou les absences justifiées par un certificat médical seront prises en compte et ne donneront pas lieu à facturation.

Les inscriptions étant à l'année, les autres absences donneront lieu à une facturation systématique.

Il sera possible d'inscrire exceptionnellement un enfant (vacances d'une nourrice, empêchement familial, ...) à un prix unique, quel que soit le quotient familial (cf. annexe 1).

➤ **Devoirs scolaires :**

En règle générale, les lundis et jeudis soir, les enfants pourront faire leurs devoirs à la garderie périscolaire.

➤ **Dispositions médicales :**

Les enfants malades (maladies contagieuses) ne sont pas admis à l'accueil.

En cas de nécessité, les parents seront joints pendant la journée.

Les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments : tout traitement médical à suivre est à spécifier à l'encadrant, en lui fournissant une ordonnance du médecin, le (les) médicament (s) marqué au nom de l'enfant, suivie d'une autorisation parentale stipulant qu'il peut faire prendre les médicaments à l'enfant.

Sur place une pharmacie est là pour administrer des soins de base.

Si l'enfant a une intolérance, une allergie, une maladie chronique, un handicap ou tout autres soucis de santé relevant d'une vigilance particulière, les parents doivent le préciser dans la fiche sanitaire et joindre les consignes établies par le médecin dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI).

➤ **Règles de vie et discipline**

L'enfant respectera le personnel et les locaux.

L'enfant n'apportera aucun objet personnel (jouet, etc.) précieux ou dangereux.

Le personnel ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. L'inscription de l'enfant par les parents implique l'acceptation du présent règlement et l'autorisation à faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.

Les enfants inscrits doivent se conformer à un cadre éducatif commun à l'école, au temps méridien et au temps périscolaire.

L'enfant doit avoir un comportement respectueux envers les adultes et de bon camarade avec les autres enfants.

Les grossièretés, insultes, comportements violents et harcèlement sont tout particulièrement proscrits.

L'équipe du périscolaire veillera à la bonne application du présent règlement de façon pédagogique et bienveillante.

Si un enfant ne respecte pas le règlement, l'équipe en informera les parents.

Une réunion avec l'enfant concerné et l'adulte de son choix sera organisée afin de recueillir sa parole et de prendre son point de vue. Les personnels du périscolaire et les représentants de la mairie assisteront à cette réunion.

Le vivre ensemble étant essentiel, en cas de manquements répétés au règlement intérieur, ou d'incident grave, une exclusion temporaire ou définitive pourra avoir lieu.

Echelle de sanctions :

Un avertissement (courrier aux parents) sera adressé à la famille avec un rendez-vous en mairie en présence de l'enfant pour lui expliquer la décision administrative lui infligeant une sanction.

Différentes sanctions seront appliquées en fonction des faits relevés :

- Rédaction d'une lettre d'excuse à remettre à la personne concernée par les propos déplacés.

- En cas de manquements graves et répétés tels que le non-respect du règlement, des règles de vie en collectivité ou en cas de détérioration du matériel et des locaux, l'enfant pourra être exclu temporairement (*) ou définitivement (**) des structures d'accueil.

L'exclusion est prononcée par l'autorité municipale.

Le coût de réparation des dégâts sera exigé de la famille.

* une mesure d'exclusion temporaire du service pour une durée de 2 à 4 jours sera prononcée par le maire à l'encontre de l'enfant à qui des faits ou agissements graves sont reprochés. Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après que les parents de l'intéressé auront fait connaître au maire leurs observations sur les faits ou agissements reprochés à leur enfant.

** Si après 2 exclusions temporaires, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement du service de garderie périscolaire, son exclusion définitive sera prononcée dans les mêmes conditions de forme et de procédure que pour une exclusion temporaire

Vaux, le 27 Juin 2024

Le Maire

Jean COMBELLES



ENFANTS																					
1^{er} ENFANT <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	Nom : Prénom : Date de naissance : / / École : Classe :																				
AUTORISATIONS	<input type="checkbox"/> Photographier mon enfant <input type="checkbox"/> Utiliser les photos pour promotion/information																				
MEDECIN TRAITANT	Nom : Adresse : Téléphone :																				
Nécessité de mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non																				
ALERGIES																					
OBSERVATIONS																					
TYPE DE REPAS	<input type="checkbox"/> Repas du jour <input type="checkbox"/> Repas sans viande <input type="checkbox"/> Repas tiré du sac (PAI)																				
TYPE D'INSCRIPTION	<input type="checkbox"/> Régulière <input type="checkbox"/> Ponctuelle																				
FREQUENTATIONS REGULIERES	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>LUNDI</th> <th>MARDI</th> <th>JEUDI</th> <th>VENDREDI</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MATIN</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>MIDI</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>SOIR</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MIDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SOIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI																	
MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
MIDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	
SOIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																	

Fréquentation exceptionnelle :

Demande à envoyer au plus tard 2 jours ouvrables avant 9H à :

garderie.mairievaux@orange.fr (tarification exceptionnelle).



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES: ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

ENFANTS					
2eme ENFANT <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon	Nom : Prénom : Date de naissance : / / École : Classe :				
AUTORISATIONS	<input type="checkbox"/> Photographier mon enfant <input type="checkbox"/> Utiliser les photos pour promotion/information				
MEDECIN TRAITANT	Nom : Adresse : Téléphone :				
Nécessité de mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non				
ALERGIES					
OBSERVATIONS					
TYPE DE REPAS	<input type="checkbox"/> Repas du jour <input type="checkbox"/> Repas sans viande <input type="checkbox"/> Repas tiré du sac (PAI)				
TYPE D'INSCRIPTION	<input type="checkbox"/> Régulière <input type="checkbox"/> Ponctuelle				
FREQUENTATIONS REGULIERES		LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	MATIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	MIDI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SOIR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Fréquentation exceptionnelle :

Demande à envoyer au plus tard 2 jours ouvrables avant 9H à :
garderie.mairievaux@orange.fr (tarification exceptionnelle).



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

PERSONNES AUTORISEES A RECUPERER L'ENFANT/LES ENFANTS

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
Code Postal/Ville :	Code Postal/Ville :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél fixe :	Tél fixe :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
Code Postal/Ville :	Code Postal/Ville :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél fixe :	Tél fixe :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Adresse :	Adresse :
Code Postal/Ville :	Code Postal/Ville :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél fixe :	Tél fixe :

REPRESENTANT LEGAL 1			REPRESENTANT LEGAL 2		
Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Autre (préciser) <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Autre (préciser) <input type="checkbox"/>
Nom :			Nom :		
Prénom :			Prénom :		
Adresse domicile :			Adresse domicile :		
Email :			Email :		
Tél Domicile :			Tél Domicile :		
Tel Portable :			Tel Portable :		
Tél Professionnel :			Tél Professionnel :		

Je souhaite inscrire mon (mes) enfant(s) à la garderie organisée par la Commune de Vaux.

J'ai bien pris note :

- Des tarifs et du règlement joints à ce dossier.
- Que les inscriptions exceptionnelles devront être signalées au plus tard 2 jours ouvrables avant 9H par mail à garderie.mairievaux@orange.fr. (*maximum 5 demandes sur 1 mois*).
- Que les absences doivent être signalées par mail à garderie.mairievaux@orange.fr afin que les animatrices en soient informées.
- Qu'une facture me sera adressée par le Service de Gestion Comptable de Metz, que je réglerai directement.
- Que la Mairie se réserve le droit de radier mon enfant en cas de non-paiement ou de manquement grave au règlement intérieur.
- Les prestations du matin et du soir pourront faire l'objet de paiement par E-CESU.

J'envisage d'utiliser le règlement par E-CESU OUI NON

A _____, le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2